Arrêté n° 24-326 portant nomination de la directrice du service général pour la transition écologique

Le président de l'université Jean Moulin,

Vu le code de l'éducation notamment son article L. 712-2 ;

Vu la délibération n° D2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 modifiée portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;

Vu la délibération n° D2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 modifiée portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;

Vu la délibération n° D2022-07-12-ins du 5 juillet 2022 portant approbation par le conseil d'administration de la création du service général pour la Transition écologique,

Vu la délibération n° D2024-06-01-ins du 18 juin 2024 portant élection de M. Gilles BONNET, professeur des universités, à la présidence de l'université Jean Moulin ;

Vu l'arrêté n° 24-285 du 1er septembre 2024 modifiant l'arrêté n° 24-195 portant nomination des membres de l'équipe présidentielle de l'université Jean Moulin,

Arrête

Article 1 – Madame Amélie BOHAS, maître de conférences, vice-présidente chargée de la transition écologique solidaire, est nommée directrice du Service Général pour la Transition Écologique (SGTE) à compter du 1er septembre 2024.

Article 2 – Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché sur les panneaux d'information de la direction des affaires juridiques et institutionnelles (DAJI) et publié sur le site intranet de l'université.

Fait à Lyon, le 16 octobre 2024

Le président de l'université Jean Moulin

Gilles BONNET

UNIVERSITE JEAN MOULIN LYON 3